



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 210 — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. SMOOK, GAUDREAU, GRAYDON, SARAN et PEDERSEN interviennent. M^{me} WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. BRIESE présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Fusion forcée des municipalités

Attendu :

que la *Loi sur la modernisation des municipalités* du gouvernement provincial forcera la fusion des municipalités manitobaines qui comptent moins de 1 000 habitants;

que le gouvernement provincial n'a consulté ni l'Association des municipalités du Manitoba ni les gouvernements locaux dans ce dossier et qu'ils n'ont pas été avisés de cette décision avant son annonce dans le discours du Trône;

que le gouvernement provincial a fixé des délais irréalistes quant à ces fusions;

que les gouvernements locaux craignent que ces fusions forcées n'apportent pas de solutions aux problèmes critiques auxquels font face les municipalités présentement, notamment la détérioration des infrastructures;

qu'ils craignent également que les fusions forcées entraînent une perte de représentation démocratique locale;

qu'ils craignent en outre que ces fusions ne permettent pas de faire des économies réelles;

que les gouvernements locaux méritent d'être traités avec respect;

que toute fusion municipale doit être volontaire et découler de l'initiative des municipalités,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à ne prendre aucune autre mesure relativement aux fusions tant qu'il n'a pas convenablement consulté l'Association des municipalités du Manitoba et toutes les municipalités manitobaines.

Il s'élève un débat.

M. BRIESE, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M. PEDERSEN, M. le *ministre* BJORNSON, M^{me} ROWAT ainsi que MM. MALOWAY et GRAYDON interviennent. M. le *ministre* LEMIEUX exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. GRAYDON invoque le *Règlement* au sujet de commentaires non consignés au hansard émanant d'un autre député.

M. GOERTZEN intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Lowdon, D. Gonty, B. Kerneh et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (N. Penner, M. Penner, S. Penner et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. Harder, B. Bobyk, C. Ireland et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (J. Woloski, T. Christie, M. Alex et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (R. Kaastra, V. White, C. Palmer et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (J. Kelley, L. Gelbanks, G. Campbell et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Montgomery, S. Allan, M. Corbin et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (J. Engbrecht, L. Olson, K. Olson et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de transformer la route Ring Dike à Sainte-Rose-du-Lac en route provinciale secondaire et d'effectuer ces travaux d'amélioration en même temps que ceux qui sont prévus à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 5 et 68. (H. Fortin, C. Lavasseur, V. Campbell et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. Anderson, L. Semeniuk, L. Graham et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. King, E. Pluchinsky, P. Ryan et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Whyte, K. Valdez, C. St. George et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. H. Anderson, K. W. Wardle, L. Conan et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (A. Bloomer, S. Atech, F. Greengrass et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Pattman, G. Romijn, S. Tucker et autres)

M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Culture, Patrimoine et Tourisme.

(Document parlementaire n^o 68)

M. le ministre SWAN dépose le rapport annuel du bureau du médecin légiste en chef (*Loi sur les enquêtes médico-légales*) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012.

(Document parlementaire n° 69)

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale des Autochtones ayant lieu demain.

M^{me} STEFANSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. WHITEHEAD, EICHLER, ALLUM et WIEBE font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre STRUTHERS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

CONTRE

BRIESE
CULLEN
EICHLER
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
MAGUIRE

MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 17

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Pendant le débat, l'accord qui suit a été adopté à l'unanimité :

Le gouvernement demandera et obtiendra la permission de ne pas tenir compte du temps aujourd'hui jusqu'à ce que le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 20 soit terminé et que celui-ci soit renvoyé en comité.

Les exposés pour les projets de loi 18 et 20 seront organisés de manière à ce que chaque personne qui s'est inscrite pour présenter un tel exposé au comité permanent soit informée du jour de la présentation au moment où le présent accord est conclu. Au plus 30 intervenants seront entendus au cours de chaque réunion de comité tenue en soirée à moins que ce dernier n'en convienne autrement à l'unanimité.

Les intervenants inscrits auront le choix de se présenter soit à la réunion prévue, compte tenu de leur rang sur la liste, soit à une réunion tenue un samedi conformément aux conditions mentionnées ci-après. Ils devront également confirmer leur présence au plus tard 24 heures avant la réunion, sans quoi il leur sera proposé d'intervenir à la première occasion lors d'une réunion subséquente. La réunion du samedi débutera à 10 heures le 6 juillet et le comité entendra les exposés de 60 intervenants. Le comité ne siégera pas au-delà de 22 heures sauf s'il y consent à l'unanimité. Les exposés du samedi seront présentés selon l'ordre d'arrivée des intervenants.

Les intervenants qui ne peuvent être présents ou qui étaient absents le soir qui leur a été assigné verront leur nom au bas de la liste des intervenants; il en est de même pour les intervenants inscrits après la conclusion du présent accord. Le comité qui entendra leurs exposés siégera aussi longtemps qu'il le détermine.

Conformément au *Règlement de l'Assemblée*, les personnes qui désirent présenter un exposé ne peuvent s'inscrire après minuit le troisième soir où un comité se réunit. Le temps accordé aux exposés et aux questions demeure inchangé. Comme le veut la pratique habituelle, les personnes qui ont été informées du renvoi en comité du projet de loi peuvent, si elles le désirent, demander au bureau du greffier de rayer leur nom de la liste.

Jeudi 20 juin 2013

Le projet de loi 20 sera renvoyé en comité à compter de la soirée du 27 juin où jusqu'à 30 intervenants seront entendus. Il n'y aura pas de réunion les 28, 29 et 30 juin ni le 1^{er} juillet. La réunion suivante aura lieu le 2 juillet. Il y aura des réunions chaque soir de cette semaine-là et 30 exposés seront entendus chaque réunion.

Le comité peut également, avec son consentement, décider d'entendre des intervenants qui ne sont pas inscrits à la réunion.

Il y aura, au besoin, d'autres réunions en soirée les 8 et 9 juillet.

Le présent accord est unique et n'établit aucun précédent quant aux autres réunions des comités permanents chargés d'examiner des projets de loi. Les leaders à l'Assemblée conviendront de mettre en place un processus visant à examiner le *Règlement de l'Assemblée* dans sa forme actuelle et ils en feront rapport au président.

Lorsque le comité des subsides se réunira lors dans la semaine du 24 juin pour examiner les budgets des ministères, l'Assemblée siégera jusqu'à 18 heures. Toutefois, il ne se réunira pas le 28 juin.

La séance est levée à 19 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID